



Frais déduits de la caution

Par **helenebones**, le **20/08/2014** à **14:35**

Bonjour,

Mon ancien propriétaire nous a rendu notre caution de 500€ déduite du montant d'une fenêtre que nous aurions cassé (-175€ et il s'avère que c'est lui meme qui avait cassé la vitre) et déduite du montant de changement de la tapisserie de la chambre de notre fille, où elle avait dessiné. Il a remplacé un vulgaire papier peint premier prix par de la fibre de verre (-275€).

Nous avons porté plainte pour la fenêtre et il nous a rendu l'argent.

Nous nous étions engagé à remplacer la tapisserie mais étant en procédure judiciaire contre lui, la police nous a conseillé de ne plus entrer en contact avec ce monsieur.

Nous avons saisi la commission de conciliation concernant la tapisserie et j'aimerais savoir s'il existe un texte de loi ou quelque chose de très officiel qui indique que le propriétaire n'a pas a remplacé un matériel 'bas de gamme' par un autre bien plus cher.

Egalement, le logement qu'il nous a loué durant 27 mois était infesté de souris (nous avons des photos à l'appui). Conseillés par UFC, nous avons demandé un dédommagement à ce monsieur que nous avons estimé à 200€/mois mais il a refusé.

Je passe en comission de conciliation le 4/9/14 et j'aimerais savoir si je peux etre représentée par quelqu'un, car UFC ne peut pas le faire.

Bien à vous,

Helene